

<http://www.lepetitjournaldemenou.fr/spip.php?article969>

Contributions de guerre à Verrières en 1815

- Revue N°70 -

Date de mise en ligne : jeudi 24 mars 2016

Copyright © Sainte Ménehould et ses Voisins d'Argonne - Tous droits

réservés

Napoléon Ier vaincu, la France doit fournir des vivres et fourrages aux troupes royales prussiennes en cantonnement ou de passage. En voici le détail pour Verrières.

[Article 1er : Vivres pour la troupe.]

- 32 onces de pain de seigle ou de froment.
- 6 onces de viande fraîche.
- 1 once de sel.
- 3 onces de riz ou à défaut 6 onces de fèves, lentilles ou autres légumes secs.
- 3 onces de beurre ou lard.
- 1 litre de bière ou un demi-litre de vin.
- 1 décilitre d'eau de vie.
- 1 once de tabac à fumer.

Article 2 : Fourrages.

Les rations de fourrage ne seront fournies qu'à un seul et même taux, à savoir :

- 1 boisseau d'avoine devant contenir 9 livres.
- 6 livres de foin.
- 6 livres de paille.

Toutes les rations en vivres et fourrage seront fournies en mesures de poids français.

Les habitants sont obligés de faire accommoder aux militaires viande et légumes sur la demande que ceux-ci leur en feront et ils fourniront les autres denrées qui composent la ration des vivres de bon matin pour que les militaires soient à même d'en faire une distribution convenable pour toute la journée. Les militaires seront en outre couchés proprement et convenablement par les soins de leurs hôtes. Le lit doit se composer d'un matelas, d'un oreiller, d'une couverture de laine et de deux draps de lit de toile.

Si, à l'égard de ces fournitures, il s'élevait des difficultés entre les militaires et les habitants MM les chefs militaires respectifs en décideront.

Les rations et fourrages auxquelles les militaires ont droit seront reçues sur quittance de trois en trois jours.

Au quartier général de Saint-Cloud le 5 juillet 1815.

Le Conseiller d'Etat intendant général des Armées de Sa Majesté prussienne.

Signé : Bibentrop.

Source : *Registre des délibérations du Conseil municipal de Verrières.*

Une once vaut environ 28 grammes. Denis Marquet

